







## Motion adoptée lors de l'Assemblée Départementale intersyndicale du 25 novembre qui a réuni 130 participants.

Ce 25 novembre 2025, l'AG départementale enseignants AESH avec les syndicats SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action a effectué un premier recensement de 1151 AESH manquants pour 267 écoles représentées sur les 623 écoles du Val-de-Marne. Elle attire l'attention sur le fait que la DSDEN 94 ne dispose depuis la rentrée que d'une autorisation ministérielle de recrutement de seulement 170 AESH (premier et second degré). Ceci après une absence totale de recrutement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août.

Elle mandate les organisations syndicales pour demander audience au DASEN afin de défendre toutes les demandes recensées ce jour et porter nos revendications communes lors d'un premier rassemblement avec grève le 2 décembre à 10h devant la DSDEN :

- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées
- La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap;
- La création massive de postes d'enseignant·e·s spécialisé·e·s et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier·e·s, de médecins, d'assistantes sociales.
- Le **respect des orientations** dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH.
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation ; l'abandon des PAS !

Si le représentant du Ministre dans le département ne répond pas positivement aux revendications, l'AG avec les organisations syndicales invitent les enseignants et les AESH à organiser partout des assemblées communes avec les parents, les syndicats, les associations de parents pour organiser la montée au Ministère dès le retour des congés de fin d'année.

Elle invite toutes les écoles à établir précisément les besoins en postes d'AESH manquants actuellement pour que toutes les notifications de la MDPH qui s'imposent à l'Education Nationale, soient effectives ainsi que le nombre d'élèves bénéficiant d'une notification pour une ULIS, un établissement spécialisé et qui sont actuellement scolarisés en classe banale par défaut. Elle invite chaque école à se saisir du document intersyndical pour cela.

Motion adoptée à l'unanimité moins 11 abstentions